

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de l'Agglomération de Chaumont**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CIAS DE L'AGGLOMERATION DE CHAUMONT**

N°2022/59

Conseil d'Administration du 07 Décembre 2022

**Objet : Tarification 2023 Résidences Jacques Weil pour les
nouveaux résidents**

Le sept décembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'administration, régulièrement convoqués le premier décembre deux mille vingt-deux, se sont réunis, au CIAS, sous la présidence de Monsieur Patrice VOIRIN, Vice-Président.

Monsieur Didier COGNON prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil d'Administration : 33

Membres du Conseil d'Administration en exercice : 33

PRESENTS : 17

Patrice VOIRIN, Max BOUCHOT, Maryse CAMUS, Didier COGNON, Evelyne CORREANI, Eric COURAGEOT, Michel COURAGEOT, Lise COURTOIS, René DALBORGO, Audrey DUHOUX, Patricia ELMAJDOUBI, Anne-Marie GORSE, Michèle LEMAIRE, Catherine PAZDZIOR- VIGNERON, Cyril PIERSON, Michel PROST, Marie-Christine SIMONNET

EXCUSES : 11

Yves BERNARD, Khalid BOUSABATA, Annick CATTANI, Joël CLEMENT, Henri DELAITRE, Marc DUVAL, Didier JOLLY, Stéphane MARTINELLI, Marie-Christine MURGIDA, Sophie NOËL, Luc NOIROT

ABSENTS : 5

Gisèle GASCHEN, Morgane LENGREND, Nicolas MERLE, Jean-Paul PIERRON, Anne STAFINIAK

PROCURATIONS : 7

Khalid BOUSABATA à Lise COURTOIS, Annick CATTANI à Evelyne CORREANI, Joël CLEMENT à Didier COGNON, Marc DUVAL à Michel PROST, Didier JOLLY à Audrey DUHOUX, Marie-Christine MURGIDA à Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Sophie NOËL à Michèle LEMAIRE

Rapporteur : Monsieur Patrice VOIRIN

Historiquement, une tarification sociale (en fonction des revenus des résidents) est appliquée pour l'hébergement des résidents.

Il existe deux tarifs :

- un tarif pour les anciens résidents: L'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère des Solidarités et de la Santé, « relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées » qui fixe le taux maximal d'augmentation ne sera publié que fin décembre, par conséquent, la délibération fixant les tarifs pour les anciens résidents sera présentée au CA de début 2023. Pour information, en 2022, le taux d'augmentation avait été fixé à 1%.
- Un tarif pour les nouveaux résidents : Chaque année, une augmentation est appliquée ou non, pour les nouveaux résidents :
 - en 2022, + 1%,
 - en 2021, + 1%.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide, à raison de 22 voix pour et deux voix contre, d'augmenter les tarifs hébergement et restauration de 4% pour les nouveaux résidents à compter du 1^{er} janvier 2023 en raison de la conjoncture économique actuelle.

PROPOSITION TARIFS 2023
HEBERGEMENT NOUVEAUX RESIDENTS

HEBERGEMENT F1 bis à durée indéterminée
Proposition augmentation 4 % (arrondi à l'euro supérieur)

RAPPEL 2022		Tranches de revenus		Hébergement F1 bis à durée indéterminée
		Jusqu'à	927,00 €	624,00 €
De	927,01 €	à	1 080,00 €	670,00 €
De	1 080,01 €	à	1 236,00 €	720,00 €
De	1 236,01 €	à	1 389,00 €	768,00 €
De	1 389,01 €	à	1 543,00 €	816,00 €
De	1 543,01 €	à	1 695,00 €	867,00 €
De	1 695,01 €	à	1 851,00 €	922,00 €
De	1 851,01 €	à	2 003,00 €	966,00 €
Plus de	2 003,01 €			1 020,00 €
2023 Proposition à 4%		Tranches de revenus		Hébergement F1 bis à durée indéterminée
		Jusqu'à	965,00 €	649,00 €
De	965,01 €	à	1 124,00 €	696,80 €
De	1 124,01 €	à	1 286,00 €	748,80 €
De	1 286,01 €	à	1 445,00 €	798,80 €
De	1 445,01 €	à	1 605,00 €	848,70 €
De	1 605,01 €	à	1 763,00 €	901,70 €
De	1 763,01 €	à	1 926,00 €	958,90 €
De	1 926,01 €	à	2 084,00 €	1 004,70 €
Plus de	2 084,01 €			1 060,80 €

HEBERGEMENT F2

Proposition augmentation 4 % (arrondi à l'euro supérieur)

RAPPEL 2022		Tranches de revenus		Hébergement F2
		Jusqu'à	927,00 €	748,00 €
De	927,01 €	à	1 080,00 €	804,00 €
De	1 080,01 €	à	1 236,00 €	862,00 €
De	1 236,01 €	à	1 389,00 €	921,00 €
De	1 389,01 €	à	1 543,00 €	979,00 €
De	1 543,01 €	à	1 695,00 €	1 038,00 €
De	1 695,01 €	à	1 851,00 €	1 097,00 €
De	1 851,01 €	à	2 003,00 €	1 156,00 €
Plus de	2 003,01 €			1 214,00 €
2023 Proposition à 4%		Tranches de revenus		Hébergement F2
		Jusqu'à	965,00 €	778,00 €
De	965,01 €	à	1 124,00 €	836,20 €
De	1 124,01 €	à	1 286,00 €	896,50 €
De	1 286,01 €	à	1 445,00 €	957,90 €
De	1 445,01 €	à	1 605,00 €	1 018,20 €
De	1 605,01 €	à	1 763,00 €	1 079,60 €
De	1 763,01 €	à	1 926,00 €	1 140,90 €
De	1 926,01 €	à	2 084,00 €	1 202,30 €
Plus de	2 084,01 €			1 262,60 €

HEBERGEMENT Temporaire F1 BIS

Proposition augmentation 4% (arrondi à l'euro supérieur)

RAPPEL 2022		Tranches de revenus		Hébergement F1 bis temporaire
		Jusqu'à	927,00 €	748,00 €
De	927,01 €	à	1 080,00 €	804,00 €
De	1 080,01 €	à	1 236,00 €	862,00 €
De	1 236,01 €	à	1 389,00 €	921,00 €
De	1 389,01 €	à	1 543,00 €	986,00 €
De	1 543,01 €	à	1 695,00 €	1 042,00 €
De	1 695,01 €	à	1 851,00 €	1 096,00 €
De	1 851,01 €	à	2 003,00 €	1 156,00 €
Plus de	2 003,01 €			1 216,00 €
2023 Proposition à 4%		Tranches de revenus		Hébergement F1 bis temporaire
		Jusqu'à	965,00 €	778,00 €
De	965,01 €	à	1 124,00 €	836,20 €
De	1 124,01 €	à	1 286,00 €	896,50 €
De	1 286,01 €	à	1 445,00 €	957,90 €
De	1 445,01 €	à	1 605,00 €	1 025,50 €
De	1 605,01 €	à	1 763,00 €	1 083,70 €
De	1 763,01 €	à	1 926,00 €	1 139,90 €
De	1 926,01 €	à	2 084,00 €	1 202,30 €
Plus de	2 084,01 €			1 264,70 €

CHAMBRE D'HOTE

Pour mémoire 2022 : 37.80 €

Proposition augmentation : + 4 % (arrondi à la dizaine de centimes d'euros supérieure) soit **39,40 €** la nuitée (charges comprises).

LOGEMENTS AUTRES (loyers hors charges)

Proposition augmentation : + 4 % (arrondi à la dizaine d'euros supérieure)

	<u>2022</u>	<u>2023</u>
FI bis meublé	237,40 €	246,90 €
FI bis non meublé	227,30 €	236,40 €
FII non meublé	280,80 €	292,10 €
Charges	42,50 €	44,20 €

RESTAURATION

→ TARIFS RESIDENTS

Proposition augmentation : + 4 % (arrondi à la dizaine de centimes d'euros supérieure)

	<u>2022</u>	<u>2023</u>
Petit déjeuner	2.70 €	2.90 €
Déjeuner	8.90 €	9.30 €
soit par mois	267.00 €	279.00 €
Dîner	6.60 €	6.90 €
Soit par mois	198.00 €	207.00 €
€		
<u>PLATEAU-REPAS MALADE</u>		
(gratuité des 15 premiers)	2.30 €	2.40 €
€		
Potage	1.70 €	1.80 €

→ AUTRES TARIFS

Proposition augmentation : + 4 % (arrondi à la dizaine de centimes d'euros supérieur)

	<u>2022</u>	<u>2023</u>
Petit déjeuner continental	7.20 €	7.50 €
Repas du jour emporté	7.30 €	7.60 €
Repas visiteur du Jour	13.30 €	13.90 €
Repas Personnel agglomération, formation, résidents autres (hôpital, culture...)	10.10 €	10.60 €
Repas amélioré 1 (vin, café)	19.60 €	20.40 €
Repas amélioré 1 bis (apéritif, vin café)	21.90 €	22.80 €
Repas amélioré 2 (apéritif, vin, café)	29.40 €	30.60 €
Repas prestige (amélioré 2 +vin type chablis, Saint Emilion grand cru...)	38.80 €	40.40 €
Repas Noël et jour de l'an	32.90 €	34.30 €
Plateau repas (Agglomération, formation ...)	12.50 €	13.00 €
Sandwich sans boisson	3.30 €	3.50 €
Sandwich avec boisson	3.80 €	4.00 €
Buffet froid traiteur amélioré	19.40 €	20.20 €
Buffet froid traiteur	13.40 €	14.00 €
Cocktail	3.70 €	3.90 €
Cocktail amélioré	15.40 €	16.10 €
Goûter	2.20 €	2.30 €
Bouteille vin type qualité supérieure	22.60 €	23.60 €
Bouteille vin	12.40 €	12.90 €
Kir	2.20 €	2.30 €
Champagne	22.60 €	23.60 €
AUTRES PRESTATIONS :		

Proposition augmentation : + 4 % (arrondi à la dizaine de centimes d'euros supérieur)

	<u>2022</u>	<u>2023</u>
Lessive	9.40 €	9.80 €
Ménage	51.10 €	53.20 €